



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du *cluster*
« Psychologie, Logopédie, Éducation »
2015-2016

RAPPORT D'ÉVALUATION

Université libre de Bruxelles (ULB)

Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale
Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie
Master en Sciences psychologiques
Master en Logopédie
Master en Sciences de l'éducation

Comité des experts :

M^{me} Elisabeth BAUTIER, présidente
M^{me} Mélissa BENYAHIA, M. Pol DURAY, M. Rémi KOUABENAN,
M^{me} Mireille MATHIEU, M^{me} Laurence PURNELLE,
M. Philippe R. ROVERO et M^{me} Mallory SCHAUB-GELEY, experts.

17 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ en « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu du 7 au 9 mars à l'ULB, pour évaluer les programmes de bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation (orientation générale et orientation logopédie), de master en Sciences psychologiques, de master en Logopédie et de master en Sciences de l'éducation. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 44 membres du personnel, 22 étudiants, 7 anciens étudiants et 6 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider la Faculté à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel la Faculté s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

Le comité des experts a décidé de traiter conjointement les différents programmes de formation proposés par l'établissement, tout en soulignant quand cela s'avérait nécessaire les spécificités à un programme propre.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université libre de Bruxelles (ULB) est un établissement d'enseignement et de recherche reconnu comme personnalité civile par la loi du 12 août 1911. Elle compte 9 facultés et 4 entités d'enseignement et de recherche indépendantes des facultés. L'Université est principalement implantée à Bruxelles, avec une offre de formation disponible à Charleroi et des collaborations avec l'ensemble des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation est située à Bruxelles. En plus des programmes qui font l'objet de la présente évaluation et de son offre de 3^e cycle, la Faculté organise

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : www.aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 4 p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

deux masters de spécialisation (dont un organisé de façon conjointe avec l'Université de Liège, l'Université catholique de Louvain et l'Université de Mons), l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), le Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES) et des certificats universitaires.

Les pourcentages d'étudiants inscrits dans les différents programmes évalués par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ces programmes, toutes universités en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) confondues, sont les suivants :

| | <i>% nombre d'étudiants à l'ULB par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ce programme en FWB (toutes universités)</i> |
|---|---|
| Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale | 29% |
| Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation Logopédie | 23% |
| Master en Sciences psychologiques | 30% |
| Master en Logopédie | 27% |
| Master en Sciences de l'éducation | 10% |

Source : CReF (année statistique 2013-2014)

En 2013-2014, l'ULB comptait 23 874 étudiants⁴. La Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation comptait environ 8% du nombre total d'étudiants inscrits à l'ULB. Le personnel de la Faculté représente 3,5% du personnel total de l'ULB, exprimé en équivalent temps plein (ETP). La Faculté compte 26,55 ETP académiques, 21,45 ETP scientifiques (définitifs et temporaires) et 19 administratifs⁵.

Jusqu'à l'année académique 2015-2016, le master en Logopédie a été organisé en codiplomation avec l'Université catholique de Louvain (UCL). Le comité a été informé de la fin de cette codiplomation lors du processus d'évaluation. Il s'est alors attaché, d'une part, à examiner la qualité de la formation telle qu'actuellement offerte, et, d'autre part, à se montrer à l'écoute des perspectives de l'ULB en ce qui concerne le futur master en Logopédie qu'elle organisera de façon indépendante, à partir de la rentrée 2016-2017.

⁴ Source : CRef (année statistique 2013-2014).

⁵ Source : Données fournies par l'établissement (année académique 2013-2014).

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Le comité constate l'existence d'une conception très démocratique de la gestion et de la coordination des différents niveaux. L'entité dispose de nombreuses instances (4 assemblées statutaires), composées de manière représentative (le comité salue la présence statutaire des étudiants dans de nombreuses instances) et assurant l'ensemble du fonctionnement des filières. C'est un élément de culture et d'identification important pour l'établissement qui conduit à une recherche constante de consensus, à l'accord collectif, donc à la consultation élargie avant la prise de décision. Ce mode de fonctionnement peut s'avérer coûteux en termes de charge de travail (nombre de commissions par personne, et les mêmes personnes sont souvent sollicitées) et de temps de réactivité, vu le nombre d'instances à consulter, dans la prise de décision et le fonctionnement général de l'entité. De plus, l'organisation facultaire est en conséquence rendue floue. Par exemple, il est difficile d'identifier qui prend les décisions et quels sont le rôle et la marge de manœuvre des coordonnateurs de filière.
- 2 Le fait que les représentants de la communauté universitaire soient élus tous les 2 ans dans les instances (mandat très court) peut limiter le déploiement d'une véritable stratégie sur un moyen ou long terme. Cela vaut également pour la désignation des doyens-doyennes élus(es) pour des mandats de 2 ans (renouvelable une fois).
- 3 Les réformes décrétales, auxquelles se rajoutent des réformes institutionnelles, sont trop nombreuses et se succèdent trop rapidement.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 4 L'ULB témoigne d'une culture qualité en développement depuis près de 10 ans (depuis 2007 et l'établissement d'une Charte Qualité en 2009), intégrant l'existence de la Charte Qualité et fonctionnant selon une ligne hiérarchique claire du rectorat (vice-rectrice à la politique qualité, conseillère qualité), aux services centraux (cellule Practice) et aux facultés (commission d'évaluation pédagogique).
- 5 L'évaluation des enseignements (effectuée avec un taux de réponse à l'enquête de 50%) semble satisfaire tant les enseignants que les étudiants. L'exploitation des données est laissée à la discrétion des enseignants (qui peuvent se tourner vers Practice pour s'améliorer) et il est envisagé de pouvoir utiliser ces résultats au niveau plus largement institutionnel.
- 6 L'entité possède une Charte pédagogique et une commission d'évaluation pédagogique produisant des avis pédagogiques afin de pouvoir améliorer les points faibles des enseignements. Cette commission ne paraît pas informée des suivis et des mesures effectivement prises une fois les avis consignés dans les procès-verbaux. De même, les étudiants ne sont pas informés des résultats globalisés et anonymisés de ces évaluations et leurs suites.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 7 Les filières ont contribué, à partir de leurs spécificités, à l'élaboration d'un référentiel de compétences commun qui guide l'élaboration des unités d'enseignement. A ce sujet, le comité a pu constater des différences dans l'appropriation et la spécification de référentiels propres par les enseignants des différentes filières.
- 8 Les filières font preuve de réactivité lors de la mise en œuvre de réformes, de façon à faire correspondre le programme aux exigences institutionnelles (nombre de crédits par enseignement) et décrétales. En revanche, le comité a pris connaissance d'une recherche en cours, au niveau institutionnel, sur l'impact des réformes, mais à ce jour, aucune donnée n'en ressort pour en mesurer l'impact à l'échelle des filières. Le comité n'a pas pu constater la contribution des services institutionnels dans la mise en œuvre et le suivi de ces réformes.
- 9 Les contacts avec les milieux professionnels et les anciens étudiants existent, mais semblent variables en fonction des filières, dépendre de contacts personnalisés, et ils sont peu formalisés. Le suivi des anciens étudiants paraît difficile et ne fournit pas aux filières des données de pilotage quant à l'insertion professionnelle.
- 10 Si des enquêtes existent ou sont en cours (concernant les étudiants et leur suivi, en particulier), le comité ne constate pas l'exploitation des résultats de celles-ci. Le comité a l'impression d'une navigation à vue dans la mise en place d'une réforme, sans exploitation de données de pilotage.
- 11 Les services d'aide, de soutien à l'enseignement et de soutien au développement de la qualité semblent sous-exploités.

[Information et communication interne]

- 12 Le comité a pu constater l'existence d'une pluralité de canaux de communication afin que l'information soit diffusée et disponible en tout temps pour les étudiants (Livret de l'étudiant clair, sites, portail « mon ULB »). La multiplicité des canaux insuffisamment profilés concernant le lien public cible et objectif produit de la redondance, des confusions et du découragement dans la quête d'informations. A plusieurs endroits, les étudiants compensent ces difficultés par la mise en place d'un canal considéré plus réactif et rassembleur de toute l'information en un lieu : Facebook. Certains enseignants s'appuient même sur les délégués pour diffuser des informations utiles, à l'extrême, car certaines informations sont d'abord accessibles par ce canal avant les secrétariats. Insécurité et confusion constituent un risque à considérer.

L'exploitation des informations est donc laissée au comportement individuel de chaque étudiant.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande la création d'un organigramme des instances précisant le rôle de chacune d'entre elles et pas seulement leur composition.
- 2 Il serait intéressant de prévoir l'allongement des mandats des autorités académiques afin d'assurer la continuité des stratégies et projets d'envergure, notamment en cohérence avec la durée des plans stratégiques.
- 3 Renforcer les collaborations entre la Faculté et les services centraux pour le pilotage de la qualité apparaît nécessaire.

- 4 Afin de limiter les tâtonnements et efforts inutiles, il serait préférable d'accompagner la mise en œuvre d'une réforme de la mise en place d'outils/procédures qui permettent d'en évaluer l'impact et la mise en place d'indicateurs d'aide au pilotage.
- 5 Le comité encourage la commission d'évaluation pédagogique à renforcer la phase de suivi des évaluations, notamment en la traçant davantage pour bénéficier elle-même d'un retour. Par ailleurs, une synthèse des résultats (globaux, anonymisés) pourrait être diffusée au sein de la filière pour favoriser l'engagement dans la démarche des différents acteurs. De même, le comité encourage la commission à faire ressortir les points forts des enseignements, afin de mettre en avant les bonnes pratiques et permettre leur diffusion.
- 6 Les professionnels jouent un rôle important dans l'encadrement des stages, dans l'accompagnement des étudiants, et, parfois, dans l'enseignement. Leur représentation dans le cadre de certaines instances ou commissions facultaires serait utile.
- 7 Le comité encourage la Faculté à mettre en œuvre les actions associées au suivi des anciens étudiants, en utilisant ses réseaux existants.
- 8 Face à la mise en œuvre de stratégies de communication via les réseaux sociaux à l'initiative des étudiants, le comité encourage la faculté à avoir une attitude proactive et vigilante quant à l'utilisation des réseaux en guise d'intermédiaire entre le corps enseignant et les étudiants.
- 9 Le comité estime qu'un moratoire est nécessaire dans les réformes de sorte que les enseignants puissent se consacrer à la refonte approfondie des programmes. Il est également nécessaire que le département se donne des dates butoirs pour atteindre la stabilité dans la mise en œuvre des réformes.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le programme est pertinent tout en étant sous-tendu par plusieurs logiques, hétérogènes : articulation avec la recherche, professionnalisation. La tension entre spécialisation et programme générique est présente.
- 2 Le comité a pu reconnaître la prise en compte rigoureuse et prospective des cadres légaux (décrets et lois), notamment en logopédie et en psychologie. L'application du décret Paysage a été menée avec beaucoup de célérité.

De plus, l'entité a déjà identifié de nouvelles structures de formation qui pourraient lui permettre de se conformer au nouveau cadre légal sur la psychologie clinique, l'orthopédagogie clinique et la psychothérapie qui prendra effet en septembre 2016. Enfin, des réflexions sont en cours depuis plusieurs années sur l'implication des Sciences de l'éducation dans les modifications de la formation initiale des enseignants, liées à la masterisation envisagée dans le nouveau décret (dans une collaboration à définir avec les hautes écoles).

- 3 Le modèle participatif privilégié par l'Université et par l'entité fournit de manière structurante tous les mécanismes nécessaires à la prise en compte des besoins et attentes des parties prenantes (étudiants, corps académique et scientifique, personnel administratif) dans l'élaboration ainsi que dans les mises à jour et les modifications majeures des programmes de formation.
- 4 La Faculté a structuré les activités de recherche dans des centres de recherche qui jouissent d'une réputation internationale. L'articulation des programmes avec la recherche apparaît très présente et très valorisée. Les programmes à finalités spécialisées sont d'ailleurs adossés aux centres de recherche ouverts aux étudiants de master, les cours intègrent des travaux pratiques (TP) de recherche. L'importance accordée à la contribution de professeurs invités est également à noter.
- 5 Le comité reconnaît la volonté affirmée de la Faculté d'avoir recours au monde professionnel pour assurer la pertinence de ses programmes. Malgré les efforts consentis en ce sens dans leur révision récente, les modalités d'interaction, de consultation et d'implication des parties prenantes professionnelles externes ne sont cependant pas encore, dans l'ensemble, ni bien structurées ni pérennes. On s'appuie surtout sur les maîtres de stage et sur des contacts personnels pour connaître les besoins et les réalités des milieux professionnels et assurer la pertinence des programmes.

Le comité a pu entendre, à plusieurs reprises, l'intention d'intensifier et de structurer ces échanges collaboratifs dans les programmes de master ; c'est notamment le cas dans la mise en place du programme de master révisé de logopédie.

- 6 Dans le même sens, la Faculté reconnaît le rôle crucial que devraient jouer les professionnels, comme les maîtres de stage, dont les évaluations, à leurs yeux, fournissent une indication de

l'adéquation des acquis d'apprentissage (AA) par rapport aux débouchés professionnels. La majorité des personnes rencontrées par le comité (étudiants, académiques, professionnels, diplômés) ont reconnu la nécessité d'un partenariat et d'échanges plus nombreux et plus structurés entre les responsables académiques et les maîtres de stage, et du poids plus important à accorder à leur évaluation des stagiaires.

- 7 La Faculté souhaite mettre en place un suivi systématique de ses diplômés afin de garder un contact privilégié avec les diplômés de 2^e cycle et d'en savoir plus sur leur parcours vis-à-vis de leur formation universitaire.
- 8 Le référentiel de compétences facultaire a été construit grâce à un processus participatif très complet dans l'ensemble des composantes internes de la Faculté. Les référentiels de compétences établis pour reconnaître les spécificités des différents masters semblent peu connus des étudiants, qui peinent à identifier les profils de sortie d'études.
- 9 Les outils et les stratégies pour favoriser la flexibilité et l'individualisation des parcours (décret Paysage) sont bien identifiés et en voie de réalisation. Il faut également souligner l'approche innovante de la Faculté pour la prise en charge des étudiants qui veulent changer de parcours, comme en témoigne son rôle de précurseur du « Master après Master ».
- 10 Malgré l'importance accordée par la Faculté à l'ouverture internationale de ses programmes, la mobilité étudiante est relativement faible. Une enquête menée récemment auprès des étudiants devrait mener à des actions susceptibles d'éliminer ou de diminuer les obstacles à la mobilité sortante.
- 11 Le comité constate que la majorité des étudiants rencontrés semblent très peu informés sur les débouchés professionnels et sur les structures mises en place par l'Université (InfOR emploi) pour les guider dans leur recherche d'un emploi.

[Information et communication externe]

- 12 L'établissement a mis sur pied des stratégies et des outils de communication nombreux et diversifiés orientés tant vers les futurs étudiants que vers la société civile. Il faut cependant noter les difficultés de navigation dans les sites web institutionnels. Plus précisément, les sites web institutionnels offrent beaucoup d'informations mais l'ergonomie et les fonctions de recherche et de filtrage ne sont pas optimales. Actuellement, la Faculté ne compense pas ces difficultés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Il est nécessaire de penser aux façons de résoudre la tension des logiques qui sous-tendent la constitution des programmes : veut-on des programmes plus spécialisés ? Plus génériques ? Plus professionnels ?
- 2 Dans le contexte des enjeux stratégiques reliés à la nouvelle législation sur la pratique de la psychologie clinique, de l'orthopédagogie clinique et de la psychothérapie, le comité recommande à la Faculté de poursuivre dans la voie des solutions déjà identifiées, en partenariat avec les autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en va de même de la poursuite de ses réflexions en vue de l'éventuelle mastérisation des programmes de formation initiale des enseignants.
- 3 Le comité reconnaît les stratégies et les efforts déployés par la Faculté pour associer les milieux professionnels, et notamment les maîtres de stages dans les domaines de l'élaboration, de la

révision et de l'offre des programmes de formation au bachelier et au master. Il recommande néanmoins à la Faculté et à l'Université de poursuivre dans la voie de la structuration pérenne de partenariats plus visibles et plus valorisants avec les milieux professionnels. Les rencontres informations-échanges-discussions prévues dans le Plan d'action en 2015-2016 et 2016-2017 pourraient en constituer la première étape. La création d'une Commission facultaire sur les relations avec les milieux professionnels pourrait éventuellement constituer un lieu d'échanges pérenne.

- 4 Le comité recommande à la Faculté de poursuivre ses démarches de formulation et de communication aux étudiants et aux milieux de stage des référentiels de compétences de chacune des finalités spécialisées du master.
- 5 Le comité encourage la Faculté à poursuivre ses efforts de suivi de ses diplômés afin d'améliorer la qualité et la pertinence de ses programmes ainsi que l'insertion socio-professionnelle des futurs diplômés.
- 6 Tout en s'assurant d'informer les étudiants de l'existence d'InfOR-emploi, la Faculté aurait intérêt à développer des mécanismes additionnels d'information et de communication plus ciblés en Master 1 pour atteindre les objectifs recherchés.
- 7 La faible mobilité étudiante sortante (mobilité *out*) incite le comité à encourager la Faculté à poursuivre les analyses de l'étude effectuée récemment auprès des étudiants. L'identification des freins à cette mobilité devrait permettre de développer les outils de promotion et d'encadrement et de soutien adéquats.
- 8 Le comité recommande à la Faculté et à l'Université d'intégrer une refonte des canaux de communication dirigés vers l'extérieur, dans une démarche d'amélioration des outils de communication.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Le comité constate l'existence d'un référentiel facultaire de compétences, rédigé de manière collective, qui définit les acquis d'apprentissage.
- 2 Le comité constate l'existence de fiches UE. Cependant, celles-ci ne sont pas systématiques ou sont incomplètes. Bien que les finalités soient exprimées, elles ne le sont pas toujours en termes d'acquis d'apprentissage.
- 3 Le comité a remarqué la difficulté d'accès aux référentiels de compétences par filière. En conséquence, les étudiants n'ont pas une perception de la cohérence du programme en termes de compétences à acquérir ni de la participation de chaque enseignement à cette cohérence globale.
- 4 En sciences de l'éducation, malgré les ressources limitées en personnel pour assurer ce cursus, il est important de veiller à ce que la diversité des publics qui s'inscrivent dans le cursus y trouve la formation attendue, sans valorisation particulière d'un segment du système éducatif.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 5 Le comité constate l'existence de divers dispositifs, activités et supports qui visent à permettre d'atteindre les AA, dont les stages en master et le mémoire en fin de cursus. Cependant, la liberté pédagogique inhérente aux principes de l'Université peut créer une incohérence dans l'alignement pédagogique entre objectifs généraux du programme, acquis d'apprentissage, méthodes d'enseignement et méthodes d'évaluation.
- 6 En ce qui concerne les stages et le mémoire, le comité a pu remarquer des pratiques différentes en fonction des filières, même si par filière, il existe un cadre minimum (variabilité entre tuteurs et superviseurs d'une même filière). Les mémoires peuvent être réalisés dans n'importe quelle spécialité, quelle que soit l'option prise par l'étudiant. Cependant, compte tenu d'une grille très générale de réalisation des mémoires, les étudiants de chaque filière n'identifient pas toujours les attendus.
- 7 Certains supports (syllabi) ne sont pas toujours disponibles en temps utile.
- 8 Dans les syllabi disponibles, sont mentionnées l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) ainsi que les procédures en place à ce sujet. Le rapport avec les équivalents crédits n'est pas toujours présent.
- 9 Le comité constate une certaine latence dans la mise à jour des supports.

- 10 Le comité constate un manque de concertation entre les maîtres de stage et les tuteurs académiques ; des liens sont avérés pour le master en Logopédie.
- 11 L'explicitation aux étudiants de l'articulation entre théorie et pratique, et donc des fondements théoriques des pratiques, n'est guère perçue par les étudiants. Elle n'est pas suffisamment assurée.
- 12 Les dispositifs de travaux de groupe, souvent motivés par une facilitation des modalités de correction, ne permettent pas toujours aux étudiants d'apprendre à produire des travaux individuels. De plus, ces dispositifs accroissent la charge de travail des étudiants du fait du temps qu'ils consomment.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 13 Quelle que soit la filière, un travail et une réflexion quant à l'agencement des cours sont effectués dans les limites imposées par le Conseil académique de l'Université, à savoir 5 crédits ou multiple de 5 par UE. Le comité constate que la mise en œuvre du passage obligé à 5 crédits par UE offre moins de flexibilité dans le programme et entraîne une charge de travail plus élevée chez les étudiants.
- 14 Compte tenu de la composition des UE, la mise en relation au sein d'une même UE de courants/d'approches diversifiés est perçue comme source potentielle d'incohérences, voire de contradiction par les étudiants.
- 15 Concernant le master de sciences de l'éducation, le comité constate que les aménagements d'horaires annoncés pour les étudiants travailleurs ne sont pas respectés.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 16 Les critères et modalités d'évaluation sont établis en cohérence avec les acquis d'apprentissage visés et appliqués de façon systématique. En outre, les exigences sont formulées clairement et communiquées aux étudiants sur les sites et les fiches. Le comité constate l'existence de diverses modalités d'évaluation (QCM, examen écrit avec questions ouvertes, oral, etc.) mais avec une large prédominance des QCM. Les modalités d'évaluation semblent soumises à des contraintes matérielles de temps et de taille de la population étudiante plutôt qu'à des choix d'ordre pédagogique et formatif.
- 17 Le comité relève, pour les TP, séminaires et examens à questions ouvertes, l'existence d'une disparité de cotation liée à l'absence de grilles objectives d'évaluation.
- 18 En ce qui concerne les stages, le comité constate des modes d'évaluation différents en fonction des filières. Les uns incluent l'évaluation des maîtres de stages alors que d'autres ne tiennent compte que du rapport de stage.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de systématiser les fiches UE exprimées en termes d'acquis d'apprentissages et de les diffuser largement sur les différents supports de communication.
- 2 Il faudrait faciliter l'accessibilité aux référentiels de compétences par filière.

- 3 Le comité préconise d'uniformiser les méthodes d'encadrement et d'évaluations des stages et des mémoires pour toute la Faculté.
- 4 Le comité recommande d'impliquer davantage les maîtres de stage dans l'évaluation des stages et de consolider les liens avec les milieux professionnels et tenir compte de leur évaluation.
- 5 En sciences de l'éducation, il est important de veiller à ce que la diversité des publics qui s'inscrivent dans le cursus y trouve la formation attendue.
- 6 Il est important de renforcer la compréhension par les étudiants des fondements théoriques des pratiques, en leur permettant de mieux appréhender les apprentissages dans leur dimension pratique.
- 7 En sciences de l'éducation, il est nécessaire de prêter une meilleure attention de l'adéquation des horaires avec la spécificité du public cible souvent déjà en emploi.
- 8 En sciences de l'éducation, la pertinence de la formation doit permettre aux étudiants de choisir un promoteur de mémoire hors de la faculté et sans charge d'enseignement dans la faculté.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 Les ressources en enseignants apparaissent variables selon les filières ; à l'évidence il y a un manque d'enseignants en psychologie et plus encore en sciences de l'éducation. Le taux d'encadrement des mémoires est dès lors également inégal et particulièrement élevé en sciences de l'éducation, jusqu'à ne pas pouvoir suivre individuellement les étudiants.
- 2 Si les différentes catégories d'assistants ont une place très importante dans la formation, elle ne pallie pas ces disparités dans les ressources en personnel.
- 3 Le personnel administratif et technique apparaît assurer un bon accueil et un bon traitement des scolarités des étudiants, et apporter les aides nécessaires dans le domaine des utilisations des ressources numériques.
- 4 Le dispositif Practice est très utile pour les enseignants qui y ont recours pour nombre d'amélioration de leurs pratiques ou réalisation des dispositifs pédagogiques.
- 5 Des services de l'Université qui sont mentionnés dans les documents fournis sont peu utilisés et même parfois inconnus des usagers. Il en est ainsi d'InfOR emploi.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 6 Les ressources numériques sont bien présentes et nombreuses : portails (*e.g.*, mon ULB), plateformes (*e.g.*, université virtuelle) et sites (<https://www.ulb.ac.be/facs/psycho/>). Ils sont appréciés et utilisés, mais leur utilisation par les enseignants est très variable.
- 7 Plus spécifiquement, une testothèque, une salle informatique, des logiciels de recueil/traitement de données (SPSS, SONA, LimeSurvey, etc.) et un personnel qui facilite l'accès à ces ressources sont à la disposition des étudiants. Des cours sont mis à disposition sous forme de podcasts.
- 8 Des espaces de travail et d'études pour les étudiants et des horaires d'ouverture larges (de la bibliothèque en particulier) permettent un confort de travail.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 9 Un travail très important est réalisé autour de l'aide à la réussite : sont proposés de la guidance, les entretiens, le tutorat, le blocus assisté, et les entretiens à la demande de l'étudiant. La disponibilité globale des enseignants va dans le même sens. L'accompagnement des étudiants en année préparatoire (passerelle) est particulièrement apprécié et appréciable, il en est ainsi de l'accompagnement des étudiants venant de haute école.

- 10 L'accueil en sciences de l'éducation apparaît peu équitable, qu'il s'agisse de celui des étudiants qui travaillent ou de la mise en œuvre de la pluridisciplinarité au sein de la faculté inhérente pourtant à la discipline, mais qui ne permet pas à tous les étudiants de choisir des promoteurs relevant des disciplines enseignées dans des départements différents de celui des sciences de l'éducation.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 11 Les données existent, mais l'analyse n'en est pas faite, et ces données, de ce fait, ne constituent pas des outils de pilotage pour le programme. Ce phénomène est lié à la sous-exploitation des services centraux (voir critère 1).
- 12 Les analyses des difficultés des étudiants en situation d'échec sont insuffisantes alors que le nombre d'échecs est loin d'être négligeable. Ce manque d'analyses ne permet pas d'élaborer une stratégie efficace de remédiation.

RECOMMANDATIONS

- 1 En ce qui concerne l'encadrement, le comité recommande d'envisager la possibilité d'un choix de mémoire en binôme pour les étudiants qui le souhaitent.
- 2 Le comité invite la Faculté à mettre en œuvre un meilleur encadrement des mémoires.
- 3 Les expertises internes en termes d'analyse des difficultés d'apprentissage pourraient être exploitées dans l'analyse des données sur les situations d'échec.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 Cette auto-évaluation a été conduite par l'intermédiaire d'une commission interne d'évaluation de la qualité ad hoc (CIE), représentant tous les acteurs, étudiants compris, et présidée par un membre du corps académique désigné par le Conseil facultaire. Elle a été menée en rapport avec la coordinatrice qualité de l'ULB. Le rapport d'auto-évaluation a été validé par le bureau élargi et a été diffusé au sein de la Faculté.
- 2 À plusieurs endroits du dossier d'autoévaluation, le comité a constaté l'avancement de faits sans néanmoins accompagner ceux-ci de preuves (chiffrées, exemplifiées) permettant de confirmer les affirmations. Néanmoins, lors des entretiens et suite aux demandes du comité, divers documents ont été obtenus en complément. De nombreux liens sur de multiples plateformes ont finalement rendu possible mais difficile l'accès à des documents et informations pertinentes pour l'analyse.
- 3 Le rapport fourni et l'analyse apportée par les rédacteurs ne font pas ressortir les spécificités des différentes composantes disciplinaires de la Faculté (psychologie, sciences de l'éducation, logopédie) ni l'importance des spécificités au sein de la Faculté.

[Analyse SWOT]

- 4 L'analyse SWOT reprend les différents critères et fournit une analyse fine et exhaustive des différentes opportunités et menaces. Cependant certains éléments présentés comme des points forts sont encore largement à améliorer (la communication, les partenariats avec les professionnels, par exemple).

[Plan d'action et suivi]

- 5 Le dossier d'autoévaluation contient une proposition d'un plan d'action. Toutefois, celui-ci est formulé en termes très généraux fournissant des pistes qui, à ce stade, sont encore peu opérationnelles. Il manque un plan d'action intégrant des responsables d'action, des échéances, des moyens ainsi que des informations sur le suivi prévu.
- 6 Le plan d'action est la continuité des améliorations et projets d'amélioration en cours, en rapport avec la réflexion liée à l'évaluation AEQES.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande le maintien de la CIE pour assurer la continuité du projet et en particulier la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

- 2 Le plan d'action gagnera à être approfondi et concrétisé par la définition d'actions opérationnalisables, priorisées, projetées dans un planning et associées (en validation et réalisation) à des personnes ou instances clairement identifiées, afin d'en assurer la portée.

- 3 L'entité est invitée à saisir cette opportunité pour que cette démarche serve à initier une culture qualité plus globale.

CONCLUSION

Le travail accompli pour l'autoévaluation est d'importance, même s'il est resté souvent trop général, insuffisamment centré sur les spécificités des formations.

L'équipe de direction et plus généralement l'équipe enseignante apparaissent particulièrement mobilisées et soucieuses d'être en adéquation avec les directives décrétales comme avec celles de l'Université, soucieuses aussi de maintenir les logiques et les exigences propres à chaque cursus. Une autre contrainte semble également bien assumée : la mise en œuvre de la philosophie de libre examen et de très grande collégialité qui fait l'identité de la Faculté et de l'Université. Cette pluralité de logiques n'est pas sans introduire des tensions, mais la mobilisation soulignée précédemment semble permettre de les résoudre.

Le comité des experts encourage la Faculté à mieux définir ses spécificités et à réfléchir et positionner ses programmes en lien étroit avec les réalités et les évolutions permanentes du monde professionnel.

EN SYNTHÈSE

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'accent mis sur la place de la recherche dans la formation ⇒ La capacité d'adaptation aux différentes réformes et changements de cursus ⇒ Les ressources mises à disposition des étudiants et leurs conditions de travail ⇒ La gestion démocratique des formations ⇒ L'exigence scientifique des formations | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'institutionnalisation de la participation des professionnels à la formation pour les cursus visant des diplômes professionnels ⇒ L'appropriation par tous de la démarche qualité et sa pérennisation ⇒ Les conditions des prises de décision pourraient être repensées afin d'être plus rapides sans pourtant perdre en concertation nécessaire. ⇒ L'encadrement des étudiants dans la réalisation des mémoires |

| Opportunités | Risques |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les changements présents et à venir dans les réglementations touchant à certaines formations proposées (psychologie et sciences de l'éducation) ou la responsabilité unique de la formation en logopédie (fin de la codiplomation), qui permettent de repenser les formations | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La fréquence et le calendrier des réformes introduisent de l'instabilité et une perte de temps. ⇒ La non-reconnaissance par l'ULB des besoins de la Faculté, plus largement les contraintes que l'ULB impose à ses composantes ⇒ Plus largement encore, les critères de rationalisation dans l'organisation des cursus qui peuvent avoir des effets négatifs sur les apprentissages et les formations (la règle des 5 crédits par UE, par exemple) |

| Récapitulatif des recommandations | |
|-----------------------------------|--|
| 1 | Afin de limiter les tâtonnements et efforts inutiles, il serait préférable d'accompagner la mise en œuvre d'une réforme de la mise en place d'outils/procédures qui permettent d'en évaluer l'impact et la mise en place d'indicateurs d'aide au pilotage. |
| 2 | Le comité encourage la commission d'évaluation pédagogique à renforcer la phase de suivi des évaluations des enseignements, notamment en la traçant davantage pour bénéficier elle-même d'un retour. Par ailleurs, une synthèse des résultats (globaux, anonymisés) pourrait être diffusée au sein de la filière pour favoriser l'engagement dans la démarche des différents acteurs. De même, le comité encourage la commission à faire ressortir les points forts des enseignements, afin de mettre en avant les bonnes pratiques et permettre leur diffusion. |
| 3 | Face à la mise en œuvre de stratégies de communication via les réseaux sociaux à l'initiative des étudiants, le comité encourage la Faculté à avoir une attitude proactive et vigilante quant à l'utilisation des réseaux en guise d'intermédiaire entre le corps enseignant et les étudiants. |
| 4 | Le comité estime qu'un moratoire est nécessaire dans les réformes de sorte que les enseignants puissent se consacrer à la refonte approfondie des programmes. Il est également nécessaire que le département se donne des dates butoirs pour atteindre la stabilité dans la mise en œuvre des réformes. |
| 5 | Le comité reconnaît les stratégies et les efforts déployés par la Faculté pour associer les milieux professionnels, et notamment les maîtres de stages dans les domaines de l'élaboration, de la |

révision et de l'offre des programmes de formation au bachelier et au master. Il recommande néanmoins à la Faculté et à l'Université de poursuivre dans la voie de la structuration pérenne de partenariats plus visibles et plus valorisants avec les milieux professionnels. Les rencontres informations-échanges-discussions prévues dans le plan d'action en 2015-2016 et 2016-2017 pourraient en constituer la première étape. La création d'une Commission facultaire sur les relations avec les milieux professionnels pourrait éventuellement constituer un lieu d'échanges pérenne.

- 6 Le comité recommande à la Faculté de poursuivre ses démarches de formulation et de communication aux étudiants et aux milieux de stage des référentiels de compétences de chacune des finalités spécialisées du master.
- 7 En sciences de l'éducation, il est important de veiller à ce que la diversité des publics qui s'inscrivent dans le cursus y trouve la formation attendue.
- 8 Il est important de renforcer la compréhension par les étudiants des fondements théoriques des pratiques, en leur permettant de mieux appréhender les apprentissages dans leur dimension pratique.
- 9 Les expertises internes en termes d'analyse des difficultés d'apprentissage pourraient être exploitées dans l'analyse des données sur les situations d'échec.
- 10 Le comité recommande le maintien de la CIE pour assurer la continuité du projet et en particulier la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.
- 11 Le plan d'action gagnera à être approfondi et concrétisé par la définition d'actions opérationnalisables, priorisées, projetées dans un planning et associées (en validation et réalisation) à des personnes ou instances clairement identifiées, afin d'en assurer la portée.

Droit de réponse de l'établissement évalué

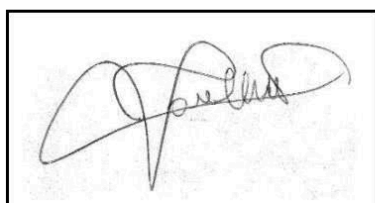
Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

| Page | Critère | Point ¹ | Observation de fond |
|------|---------|--------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

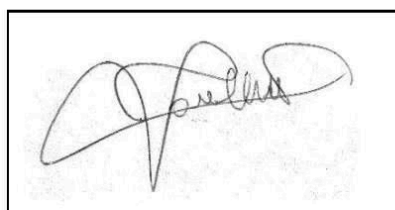
Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend(ent) le(s) entité(s)

Philippe Fouchet, Doyen



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Michel Sylin, Président de la Commission interne
d'évaluation
P.O



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.